

Séance du 16 DECEMBRE 2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN, Yann CHABOISSIER, Erica SANDFORD (arrivée à 18h49), Thierry THEOLIER, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Humberto FERNANDES, Géraldine BOTTE, Christian SIMON (arrivé à 18h56), Daniel LOGER, Christa BALZER, Jean-Michel OSTORERO, Cornelia THEOLIER, Bruno COBUS, Stéphanie LEFOULON, Hakan TAT, Natacha BRENIER, Véronique VISE

Absents : Christophe CHAUVETON, Ludovic TISSIER

Procurations : Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER, Stéphanie KUSZINSKI à Laurence PETINOT-GAGNIERE, Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

Conseillers en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 17 **Pouvoirs :** 3 **Votants :** 20

Date de la convocation : 11 décembre 2024

M. Jean-Michel OSTORERO a été élu secrétaire

Délibération N°2024/12/10

OBJET : Aménagement et agrandissement du columbarium : demande de subvention au Conseil départemental de la Savoie dans le cadre du FDEC

Le rapporteur : Daniel LOGER, conseiller délégué à la sécurité et aux biens communaux

La Commune a pour projet l'agrandissement et l'aménagement dans le cimetière communal des emplacements réservés à la mise en place de plusieurs caveaux urnes (columbarium).

Le Département, à travers le dispositif du fonds départemental pour l'équipement des communes (FDEC), soutient le financement de la construction de columbariums à hauteur de 15%.

Dans ce cadre, la commune de Modane sollicite l'aide du Département de la Savoie pour une subvention au titre du fonds départemental pour l'équipement des communes (FDEC).

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi qu'il suit :

Coût d'objectif HT	18 921.00 €
Coût d'objectif TTC	22 705.20 €
Financement	
Département (15%)	2 838.15 €
Autofinancement de la commune TTC	19 867.05 €

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'aménagement d'un columbarium au cimetière communal.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessus dont le coût d'objectif s'élève à vingt-deux mille sept cent cinq euros et vingt centimes toutes taxes comprises (22 705.20 € TTC).
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du département de la Savoie dans le cadre du FDEC.

Modane, le 16 décembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel OSTORERO



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 20/12/2024 et de sa publication ou notification le 20/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai